



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19 SEPTEMBRE 2024 À 18h30

### PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT, Mme Rachele PETIT, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Rolande CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER, M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Roland GOUJON, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande CHRETIEN), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

Assistaient à la séance : M. Jean-Marc LOVAT, Mme Marie-Jo DURIEUX, Mme Noémie BLANCO, Mme Sophie BRENOT, M. Frédéric LUCAZEAU, Mme Audrey MEYER, Mme Marion RASPAUD, Mme Aurélie RIDET, Mme Émilie SIMONÉ, Mme Carine THOI, La Presse.

### ORDRE DU JOUR

#### INTRODUCTION

Monsieur Patrice ESPINOSA informe les membres du Conseil Communautaire du retrait de l'ordre du jour des cinq rapports concernant les projets de protocoles d'accord avec les propriétaires terriens sur la Zone d'Activités Économiques (ZAE) « Les Cent Journaux » à Genlis, établis sur un avis de France Domaines, qui n'a pas tenu compte du protocole agricole prévoyant une majoration pour certaines communes, dont Genlis. Ces protocoles seront représentés en intégrant les montants d'indemnisation exacts et seront proposés aux exploitants.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

#### DÉCISIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

#### Appel

Rapporteur : P. ESPINOSA

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 05 septembre 2024

Rapporteur : P. ESPINOSA

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MOBILITÉ - TRANSPORTS - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### MOBILITÉ

Approbation du Plan de Mobilité Simplifié Mutualisé (PMS) de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et de la Communauté de Communes Norge et Tille

Rapporteur : V. DANCOURT

## FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

### FINANCES

Créances admises en non-valeur

Rapporteur : V. CROUZIER

### PERSONNELS

Modification du tableau des effectifs N°5/2024 – Créations de postes

Rapporteur : V. CROUZIER

## EMPLOI - ACTION SOCIALE - AUTONOMIE

### ACTION SOCIALE

Approbation du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) 2024-2028

Rapporteuse : P. ESPINOSA

## PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

### ENFANCE - JEUNESSE

Convention de partenariat avec la Maison Des Adolescents de Côte d'Or et de leurs Parents (MDAP 21) pour l'année scolaire 2024-2025

Rapporteur : P. ESPINOSA

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Modification n°01/2024. Désignation d'un.e représentant.e suppléant.e au sein du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais pour la commune de LONGCHAMP

Rapporteur : P. ESPINOSA

Modification n°01/2024. Désignation d'un.e délégué.e suppléant.e auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Modification n°2/2024 de la composition par désignation de nouveaux membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

Rapporteur : P. ESPINOSA

[Modification n°1/2024 de la composition de la 1<sup>ère</sup> Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle, Tourisme »](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

[Modification n°02/2024 de la composition de la 2<sup>ème</sup> Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

[Modification n°02/2024 de la composition de la 3<sup>ème</sup> Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

[Modification n°02/2024 de la composition de la 4<sup>ème</sup> Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

[Modification n°01/2024 de la composition de la 5<sup>ème</sup> Commission « Emploi, Action Sociale, Autonomie »](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

[Modification n°01/2024 de la composition de la 6<sup>ème</sup> Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse »](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

[Modification n°01/2024 de la composition de la 7<sup>ème</sup> Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

## INFORMATIONS

## COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

## QUESTIONS DIVERSES

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Vincent CROUZIER, 3<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration, pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE Monsieur Vincent CROUZIER, 3<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2024.

Appel

Monsieur le secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 21 membres sont présents, le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 05 septembre 2024

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le procès-verbal de la séance du 05 septembre 2024 sera soumis à approbation lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MOBILITÉ - TRANSPORTS - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## MOBILITÉ

### Approbation du Plan de Mobilité Simplifié Mutualisé (PMS) de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et de la Communauté de Communes Norge et Tille

Rapporteur : V. DAN COURT

Vu, les dispositions issues de la Loi d'Orientation des Mobilités en date du 24 décembre 2019,

Vu, la délibération n°18/02/2021/10 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, en date du 18 février 2021, portant « Prise de compétence « Mobilité » et évolution en Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) »,

Vu, la délibération n° 26/10/2023/16 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en date du 26 octobre 2023 portant création d'un Comité des Partenaires de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, mutualisé avec la Communauté de Communes Norge et Tille, dans le cadre de la compétence « Mobilité »,

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), adoptée en 2019, laisse la possibilité aux AOM de moins de 100 000 habitants de se doter d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS).

Concrètement, un PMS, qui est un document stratégique/de planification, permet :

- D'établir un diagnostic sur la mobilité, afin d'identifier les spécificités et les enjeux locaux :
  - En s'appuyant sur les documents de planification,
  - En inventoriant les infrastructures, les offres de mobilité et les initiatives déjà existantes,
  - En réalisant une étude de terrain.
- De définir une stratégie conforme à la vision des élus et répondant aux enjeux identifiés dans le diagnostic,
- De traduire la stratégie adoptée en fiche-actions concrètes (ex : création d'un nouvel itinéraire vélo, mise en place d'un pédibus, etc.).

### Un PMS mutualisé, résultat d'une coopération réussie

Les Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille sont des collectivités périurbaines, limitrophes de Dijon Métropole. Par conséquent, elles subissent directement les trajets pendulaires domicile-travail : l'activité économique se concentre en ville quand les personnes se logent en périphérie où le cadre de vie est privilégié. Les principales conséquences de cette situation sont notamment l'émergence d'un trafic routier traversant dense, mais aussi une utilisation massive de la voiture individuelle comme moyen de transport principal. Ainsi, les deux EPCI partagent des problématiques communes dues à leur positionnement géographique.

La charte de coopération adoptée en mars 2022 entre les deux Communautés de Communes permet de mettre en œuvre des actions et des projets communs en vue d'améliorer « l'attractivité et la qualité de vie de leur territoire ».

#### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
☎ 03.80.37.70.12  
■ accueil@plainedijonnaise.fr

Le premier projet commun aux deux Communautés de Communes s'est porté sur la mobilité, étant donné qu'elles sont toutes deux AOM. Cela leur a permis de répondre à un « appel à manifestation d'intérêt » « Territoires de nouvelles mobilités durables » de France mobilité, en vue d'obtenir un financement pour la réalisation d'un PMS.

Pour cette démarche elles se sont vu décerner le prix « France Mobilité » en 2023.

### Les objectifs attendus

- Rendre effectif le droit à la mobilité pour tous,
- Intégrer les spécificités du territoire,
- Couvrir l'ensemble du secteur de la collectivité organisatrice de la mobilité, en cohérence avec les collectivités limitrophes,
- Établir un diagnostic de la mobilité sur le territoire pour en définir une stratégie adoptée en fiche-actions concrètes.

### Le périmètre géographique

- Les 22 communes de la CC de la Plaine Dijonnaise,
- Les 14 communes de la CC Norge et Tille.

### Les phases de l'étude

- Phase 1 – Lancement de la démarche et définition de la mobilisation,
- Phase 2 – Diagnostic, formulation des enjeux et définition des orientations,
- Phase 3 – Élaboration du plan de mobilité et rédaction des fiches actions.

Le Plan de Mobilité Simplifié des Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille se décline en 4 axes d'intervention pour répondre aux enjeux et dysfonctionnements issus du diagnostic :

- Axe n°1 : Développer l'usage du vélo,
- Axe n°2 : Le partage de la voiture,
- Axe n°3 : Alternatives locales,
- Axe n°4 Les transports collectifs.

Le projet de PMS est transversal et s'adresse à tous les publics. Il se décline en 22 actions répartis dans les 4 axes thématiques ci-dessus.

Ce plan d'actions n'est pas prescriptif mais constitue un cadre directif pour un projet de territoire pour la mobilité.

Considérant que ce Plan de mobilité simplifié a été présenté au Comité des Partenaires mutualisé des deux intercommunalités, réuni le 16 septembre 2024, lui-même intégré au Comité des Partenaires du Bassin Régional,

Après présentation de ces axes et actions par Monsieur Frédéric LUCAZEAU,

#### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

■ accueil@plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Plan de Mobilité Simplifié Mutualisé de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et de la Communauté de Communes Norge et Tille,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

## FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

### FINANCES

#### Créances admises en non-valeur

Rapporteur : V. CROUZIER

Les membres du Conseil Communautaire sont informés, que par courriel en date du 15 juillet 2024, Madame Sylvie PERNET, Comptable public, a fait une demande de mise en non-valeur pour un certain nombre de titres du service Enfance-Jeunesse, pour lesquels les poursuites ont été infructueuses. La Collectivité doit donc procéder à la mise en non-valeur pour un montant global de 291,39 € (Deux cent quatre-vingt-onze euros et trente-neuf centimes) portant sur les exercices de 2022 et 2023.

Les crédits sont inscrits à l'article 6541 - créances admises en non-valeur au Budget Principal.

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 10 septembre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de la mise en non-valeur des titres dont la liste est annexée à la présente, pour un montant global de 291,39 € (deux cent quatre-vingt-onze euros et trente-neuf centimes),
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

### PERSONNELS

#### Modification du tableau des effectifs N°5/2024 – Créations de postes

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu, l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

Vu, l'article L332-8-5° du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux,

Vu l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que « Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux dans les cas suivants : [...] Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve

#### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
☎ 03.80.37.70.12  
■ [accueil@plainedijonnaise.fr](mailto:accueil@plainedijonnaise.fr)

qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code».

### Au titre des emplois permanents des agents titulaires

Considérant, au sein du Pôle Cohésion Sociale :

- La rentrée scolaire et l'ajustement nécessaire des temps de travail des agents titulaires (diminution de temps de travail à la demande des agents, augmentation du temps de travail selon les besoins, changement de site...),
- La mutation interne d'un agent sur des missions administratives tout au long de l'année,
- La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur territorial par voie de promotion interne en date du 15 juillet 2024.

Il est ainsi proposé la création de cinq postes d'adjoint d'animation, de trois postes d'adjoint technique, d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'animateur.

Considérant, au sein du Pôle Ressources et Appui à la mutualisation :

- La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne en date du 15 juillet 2024.

Il est ainsi proposé la création d'un poste d'attaché.

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 septembre 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CRÉE les emplois permanents suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :
  - Agents titulaires pour la filière Administrative :
    - Attaché territorial à temps complet – catégorie A,
    - Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet – catégorie C.
  - Agents titulaires pour la filière Animation :
    - Adjoint d'animation territorial à hauteur de 23h22 annualisées (23,36h), catégorie C,
    - Adjoint d'animation territorial à hauteur de 25h04 annualisées (25,06h), catégorie C,
    - Adjoint d'animation territorial à hauteur de 11h02 annualisées (11,01h), catégorie C,
    - Adjoint d'animation territorial à hauteur de 18h00 annualisées, catégorie C,
    - Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 21h28 annualisées (21,46h), catégorie C,
    - Animateur territorial à temps complet, catégorie B.
  - Agents titulaires pour la filière Technique :
    - Adjoint technique territorial à temps complet, catégorie C,

- Adjoint technique principal 2ème classe à hauteur de 21h24 annualisées (21,40h), catégorie C,
- Adjoint technique territorial à hauteur de 29h00 annualisées, catégorie C.
- APPROUVE la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
- PRÉCISE qu'à défaut de candidature d'agents titulaires sur les emplois permanents, la Collectivité appliquera l'article 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique qui permet aux agents contractuels, par dérogation, d'occuper des postes permanents,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## EMPLOI - ACTION SOCIALE - AUTONOMIE

### ACTION SOCIALE

#### Approbation du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) 2024-2028

Rapporteuse : N. SEGUIN

Vu, la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013, qui précise les objectifs et les modalités d'élaboration d'un Projet Éducatif De Territoire en facilitant la coopération entre la collectivité territoriale et les services de l'État chargés de l'accompagner jusqu'à sa contractualisation,

Vu, la délibération n°29/11/2018/04 du 29 novembre 2018, validant le Projet Éducatif De Territoire pour 2019-2023,

Considérant que le PEDT précédant est arrivé à échéance et que son renouvellement est nécessaire pour pouvoir continuer à bénéficier de taux d'encadrement élargis (1 animateur pour 14 maternelles au lieu de 10, 1 pour 18 élémentaires au lieu de 14),

Les services Enfance et Jeunesse ont élaboré un nouveau Projet Éducatif De Territoire 2024-2028 qui vise à formaliser la volonté de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) de proposer à chaque enfant et jeune de 03 à 13 ans un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, en mettant en place, dans le respect des compétences de chaque partenaire, une complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet s'inscrit dans une démarche partenariale et quadripartite entre l'État, l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or (CAF 21) et la CCPD. C'est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Ce projet peut couvrir le champ des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, via la mise en place d'actions liées aux besoins identifiés sur le territoire. Un comité de pilotage réunira l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre sa mise en œuvre.

Les activités éducatives proposées par le PEDT peuvent s'articuler, le cas échéant, avec les projets d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre sur le temps scolaire dans le cadre des projets d'écoles, ainsi qu'avec les projets conçus sur le temps extrascolaire, notamment en matière d'offre d'activités physiques et sportives (APS) avec les associations.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. Le coordinateur pédagogique est chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de ce projet.

#### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
 03.80.37.70.12  
 accueil@plainedijonnaise.fr

Les quatre grands axes du PEDT sont les suivants :

- Favoriser l'inclusion et le bien-être de l'enfant et du jeune,
- Renforcer la démarche partenariale et transversale,
- Placer l'enfant et le jeune au cœur d'une approche éducative cohérente,
- Promouvoir le développement durable dans nos activités éducatives pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux.

Le Projet Éducatif De Territoire, joint en annexe, s'inscrit dans la logique du Projet de Territoire 2023-2033 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et sera déployé en transversalité avec la Convention Territoriale Globale (CTG) et la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Projet Éducatif De Territoire établi pour la période 2024-2028,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

## PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

### ENFANCE - JEUNESSE

#### Convention de partenariat avec la Maison Des Adolescents de Côte d'Or et de leurs Parents (MDAP 21) pour l'année scolaire 2024-2025

Rapporteur : P. ESPINOSA

La Maison Des Adolescents de Côte-d'Or et de leurs Parents (MDAP 21), anciennement dénommée ADOSPHÈRE, propose un espace d'échanges et d'écoute :

- Pour tous les jeunes de 11 à 25 ans, résidants ou scolarisés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, qui souhaitent parler de leurs difficultés réelles ou ressenties,
- Pour les parents d'adolescents, préoccupés par le comportement ou la santé de leurs jeunes,
- Pour les professionnels en lien avec l'adolescence, désireux de soutien et de sensibilisation.

La convention proposée (en annexe) a pour objectif de définir et délimiter les modalités de mise en œuvre, d'organisation et de gestion des actions suivantes pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Création et tenue d'une permanence sur la commune de GENLIS,
- Création d'actions spécifiques qui pourront être menées sur ce territoire :
  - o Actions collectives de prévention des conduites à risques à l'adolescence auprès des parents, des jeunes et/ou des professionnels,

#### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

☎ 03.80.37.70.12

✉ [accueil@plainedijonnaise.fr](mailto:accueil@plainedijonnaise.fr)

- Actions collectives de soutien à la parentalité (débat parents).
- Participation(s) au(x) projet(s) éducatif et/ou jeunesse du Territoire.

La MDAP21 assurera la mise en place et le suivi d'une permanence d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'accompagnement des jeunes et des parents :

- À raison de deux mercredis par mois, de 13h30 à 17h30, sur rendez-vous, dans les locaux de la Collectivité, situés au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS,
- En contribuant également à la réalisation de deux actions collectives de prévention et d'information à destination des publics cibles.

La MDAP 21 s'engage à assurer gratuitement cette permanence.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'engage, quant à elle, à mettre gratuitement à disposition du professionnel un espace de travail, comme le matériel pédagogique nécessaire.

Cette convention sera conclue pour une année civile, en prenant effet à la date de signature des parties. Elle est renouvelable, par accord express, à la suite de l'évaluation réalisée en fin d'année avec les signataires. Toute modification interviendra par voie d'avenant, dans les mêmes formes que la présente convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat avec La Maison Des Adolescents de Côte d'Or et de leurs Parents (MDAP 21) pour l'année scolaire 2024-2025,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

[Modification n°01/2024. Désignation d'un.e représentant.e suppléant.e au sein du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale \(SCoT\) du Dijonnais pour la commune de LONGCHAMP](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Vu, les statuts du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Dijonnais,

Vu, le Règlement Intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Pour faire suite à une modification de la composition du Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP, il convient de désigner un.e délégué.e suppléant.e qui siègera au comité syndical du Syndicat mixte du SCoT de Dijonnais afin de remplacer Jean-Marc FRELIH, délégué suppléant.

Par la délibération n°2024-27 en date du 08 juillet 2024, le Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP propose son remplacement par Monsieur Nicolas BERNARD, conseiller municipal, en qualité de représentant suppléant.

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03.80.37.70.12  
accueil@plainedijonnaise.fr

Considérant qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/27 en date du 28 août 2020, n°08/09/2020/06 en date du 08 septembre 2020, et n° 24/05/2022/06 en date du 24 Mai 2022, la liste des représentant.es de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais est arrêtée comme suit :

Délégué.es titulaires	Délégué.es suppléant.es
Madame Marie-Françoise DUPAS	Madame Émilie CHIR
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Guy MORELLE
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Patrice ESPINOSA	Monsieur Vincent CROUZIER
Monsieur Vincent DANCOURT	Monsieur Jean-Marc FRELIH
Monsieur Jean-Marie FERREUX	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Monsieur Claude VERDREAU	Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT
Madame Marie-Paule FONTAINE	Monsieur Daniel CHETTA
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Paul MURANO
Monsieur Gille BRACHOTTE	Monsieur Dominique JANIN
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Bernard NAVILLON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE, au scrutin secret, Monsieur Nicolas BERNARD, conseiller municipal de la commune de LONGCHAMP en qualité de délégué suppléant, au sein du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais,
- PRÉCISE la nouvelle liste des représentant.es de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès au sein du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais, comme suit :

Délégué.es titulaires	Délégué.es suppléant.es
Madame Marie-Françoise DUPAS	Madame Émilie CHIR
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Guy MORELLE
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Patrice ESPINOSA	Monsieur Vincent CROUZIER
Monsieur Vincent DANCOURT	Monsieur Nicolas BERNARD
Monsieur Jean-Marie FERREUX	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Monsieur Claude VERDREAU	Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT
Madame Marie-Paule FONTAINE	Monsieur Daniel CHETTA
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Paul MURANO
Monsieur Gille BRACHOTTE	Monsieur Dominique JANIN
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Bernard NAVILLON

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

[Modification n°01/2024, Désignation d'un.e délégué.e suppléant.e auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison \(SITNA\)](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Vu, les statuts du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA),

Vu, le règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu, le Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5711-1,

Il est rappelé que la population de chacun des EPCI à fiscalité propre membres du syndicat et inscrite dans le périmètre de ce dernier est évaluée à partir des données INSEE carroyées à 200 mètres les plus récentes, la répartition des sièges au Comité syndical s'établit comme suit :

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

EPCI à FP	Pop <sup>s</sup> dans le bassin	Ratio (%)	Nb sièges
CAP Val de Saône	2 459	3.27	1
Cc Plaine Dijonnaise	11 617	15.46	3
CC Forêt Seine et Suzon	903	1.20	1
CC Mirebellois et Fontenois	1 563	2.08	1
CC Norge et Tille	14 059	18.71	4
COVATI	2 174	2.89	1
Dijon Métropole	42 354	56.37	10
Total	75 129	100.00	21

Il est rappelé qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/26 en date du 28 août 2020, et n°24/05/2022/05 en date du 24 mai 2022, la liste des représentants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norgé et de l'Arnison (SITNA) est actuellement la suivante :

Délégués Titulaires	Délégué.es Suppléant.es
Monsieur Olivier GAUTHRON	Madame Céline EUDES
Monsieur Pascal MARTEAU	Monsieur Denis KIENE
Monsieur Emmanuel PONTILLO	Monsieur Thomas DEHER

Afin de donner suite à une modification de la composition du Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) suppléant(e) pour remplacer Monsieur Denis KIENE, auprès du SITNA.

Considérant que par la délibération n°2024-29 en date du 08 juillet 2024, le Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP propose son remplacement par Monsieur Mickaël TUVACHE, conseiller municipal, en qualité de représentant suppléant,

Considérant qu'en vertu de l'article L.5711-1 du CGCT pour l'élection des délégués des Établissements Publics de Coopération Intercommunale avec ou sans Fiscalité Propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE, au scrutin secret, Monsieur Mickaël TUVACHE, conseiller municipal de la commune de LONGCHAMP, en qualité de délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA),
- PRÉCISE la nouvelle liste des représentant.es de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA), commé suit :

Délégués Titulaires	Délégué.es Suppléant.es
Monsieur Olivier GAUTHRON	Madame Céline EUDES
Monsieur Pascal MARTEAU	Monsieur Mickaël TUVACHE
Monsieur Emmanuel PONTILLO	Monsieur Thomas DEHER

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

[Modification n°2/2024 de la composition par désignation de nouveaux membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées \(CLECT\)](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

Vu, l'article 1609 nonies C, IV, du Code Général des Impôts (CGI),

Vu, les statuts de la Communauté de Communes actuellement en vigueur,

Il est rappelé que les groupements soumis au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ont l'obligation d'instaurer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission contribue à garantir l'équité financière entre les Communes et la Communauté de Communes en apportant la transparence et la neutralité des données financières. Elle a pour rôle principal de procéder aux évaluations financières liées aux transferts de compétences entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Cette commission est créée, conformément aux dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et ses communes membres.

Il est rappelé qu'en vertu des délibérations n°08/09/2020/03, portant « Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) » adoptée par le Conseil Communautaire de la Plaine Dijonnaise lors de la séance plénière en date du 08 septembre 2020, le Conseil Communautaire a fixé à deux le nombre de représentants pour chaque commune (un membre titulaire et un membre suppléant), n°26/10/2023/04 en date du 26 octobre 2023 et n°18/07/2024/04 en date du 18 juillet 2024, la composition de ladite Commission est la suivante :

Nom Prénom Titulaire	Nom Prénom Suppléant
Dominique JANIN	Anne-Sophie BOÏSSON
Marie-Françoise DUPAS	Michel CLÉMENT
Alain LEFEVRE	Guy MORELLE
Jean-Pierre COLOMBERT	Jérôme RÉMY
Patrice LIEBELIN	Bernard SOUBEYRAND
Vincent CROUZIER	Emmanuel ORFAO
Jean-Luc AUCLAIR	Isabelle DELABAYS
François BIGEARD	Benjamin BONIN
Cédric PERRIER	Françoise GAUTHEROT
Bernadette BERGER	Martial PARIZOT
Daniel RIANDET	Patrice ESPINOSA
Christian MARTINENT	Bernard NAVILLON
Denis KIENE	Catherine MAROTEL
Daniel CHETTA	Thomas DEHER
Christiane PROST	Paul MURANO
Jean-Marie FERREUX	Laurence SCHERRER
Stéphanie PEPIN	Emmanuel PONTILLO
Catherine BERTET	Claude VERDREAU
Marie-Paule FONTAINE	Evelyne MONNOT
Sébastien BONNOT	Maryline GRANDIOWSKY
Sébastien BONIN	Gilles BRACHOTTE
Simon GEVREY	Éric MOUREY

Afin de donner suite à des modifications dans la composition du Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP, il convient de désigner un nouveau membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Considérant que, par délibération n°2024-30 en date du 08 juillet 2024, la commune de LONGCHAMP propose le remplacement de :

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

- Monsieur Denis KIENE, titulaire, par Monsieur Roland GOUJON,
- Madame Catherine MAROTEL, suppléante, par Madame Rachelle PETIT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE, au scrutin secret :
  - Monsieur Roland GOUJON, en qualité de membre titulaire,
  - Madame Rachelle PETIT, en qualité de membre suppléant,

Après de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

- ACTE la nouvelle composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), comme suit :

Nom Prénom Titulaire	Nom Prénom Suppléant
Dominique JANIN	Anne-Sophie BOISSON
Marie-Françoise DUPAS	Michel CLÉMENT
Alain LEFEVRE	Guy MORELLE
Jean-Pierre COLOMBERT	Jérôme REMY
Patrice LIEBELIN	Bernard SOUBEYRAND
Vincent CROUZIER	Emmanuel ORFAO
Jean-Luc AUCLAIR	Isabelle DELABAYS
François BIGEARD	Benjamin BONIN
Cédric PERRIER	Françoise GAUTHEROT
Bernadette BERGER	Martial PARIZOT
Daniel RIANDET	Patrice ESPINOSA
Christian MARTINENT	Bernard NAVILLON
Monsieur Roland GOUJON	Madame Rachelle PETIT
Daniel CHETTA	Thomas DEHER
Christiane PROST	Paul MURANO
Jean-Marie FERREUX	Laurence SCHERRER
Stéphanie PEPIN	Emmanuel PONTILLO
Catherine BERTET	Claude VERDREAU
Marie-Paule FONTAINE	Evelyne MONNOT
Sébastien BONNOT	Maryline GRANDIOWSKY
Sébastien BONIN	Gilles BRACHOTTE
Simon GEVREY	Éric MOUREY

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

[Modification n°1/2024 de la composition de la 1<sup>ère</sup> Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle, Tourisme »](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Afin de donner suite à une modification dans la composition du Conseil municipal de la commune de LONGCHAMP, les membres du Conseil Communautaire sont informés qu'il convient de désigner un nouveau membre de la 1<sup>ère</sup> Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle, Tourisme » pour remplacer Monsieur Jean-Marc FRELIH.

Par délibération n°2024-31 en date du 08 juillet 2024 le Conseil Municipal de LONGCHAMP propose son remplacement par Madame Corine DUFEU, conseillère municipale.

Cette démarche est réalisée en application de l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire en vigueur.

Considérant qu'en vertu des délibérations n° 28/08/2003 en date du 28 août 2020, n°24/05/2022/04B en date du 24 mai 2022 et n°15/09/2022/06 en date du 15 septembre 2022, la 1<sup>ère</sup> Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle, Tourisme » est constituée comme suit :

Membres représentant élus	
Madame Bernadette BERGER	Madame Solène LEVEQUE
Madame Anne-Sophie BOISSON	Monsieur Jacques LOURY
Monsieur Benoît CENDRIER	Monsieur Martial MATHIRON
Madame Nicole DESGRANGES	Madame Clarisse MELSION
Monsieur Jean-Marie FERREUX	Madame Christine MULLER-WILLE
Monsieur Jean-Marc FRELIH	Monsieur Paul MURANO
Madame Séverine JACQUES	Monsieur Martial PARIZOT
Madame Marie-Josèphe JACQUIER	Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE, au scrutin secret, Madame Corinne DUFEU, conseillère municipale, comme membre de la 1<sup>ère</sup> Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle, Tourisme »,
- PRÉCISE la nouvelle composition de la 1<sup>ère</sup> Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle, Tourisme », comme suit :

Membres représentant élus	
Madame Bernadette BERGER	Madame Solène LEVEQUE
Madame Anne-Sophie BOISSON	Monsieur Jacques LOURY
Monsieur Benoît CENDRIER	Monsieur Martial MATHIRON
Madame Nicole DESGRANGES	Madame Clarisse MELSION
Madame Corinne DUFEU	Madame Christine MULLER-WILLE
Monsieur Jean-Marie FERREUX	Monsieur Paul MURANO
Madame Séverine JACQUES	Monsieur Martial PARIZOT
Madame Marie-Josèphe JACQUIER	Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

[Modification n°02/2024 de la composition de la 2<sup>ème</sup> Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Afin de donner suite à une modification dans la composition du Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP, les membres du Conseil Communautaire sont informés qu'il convient de désigner un nouveau membre de la 2<sup>ème</sup> Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique » pour remplacer Monsieur Jean-Marc FRELIH, conseiller communautaire.

Par délibération n°2024-31 en date du 08 juillet 2024, le Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP propose son remplacement par Madame Rachelle PETIT, conseillère communautaire.

Cette démarche est réalisée en application de l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire en vigueur,

Considérant qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/04 en date du 28 août 2020, n°15/07/2021/05 en date du 15 juillet 2021, n°16/06/2022/03 en date du 16 juin 2022, n°20/10/2022/05 en date du 20 octobre 2022, n°18/07/2024/05 en date du 18 juillet 2024, la 2<sup>ème</sup> Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique » est constituée comme suit :

Membres représentants élus	
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Jacques LOURY
Madame Catherine BERTET	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Daniel CHETTA	Monsieur Jean-Michel BRIÉ
Monsieur Sylvain FERREUX	Monsieur Éric MOUREY
Monsieur Jean-Marc FRELIH	Monsieur Jean PATOUILLET
Madame Sophie GAUDILLAT	Monsieur Étienne PITON
Monsieur Olivier GAUTHRON	Monsieur Fabrice BON
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Philippe REVENU
Madame Maryline GRANDIOWSKY	Madame Julie VAN TROOSTENBERGHE
Monsieur Dominique JANIN	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE, au scrutin public, Madame Rachelle PETIT, conseillère communautaire de la commune de LONGCHAMP, comme membre au sein de la 2<sup>ème</sup> Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »,
- PRÉCISE la nouvelle composition de la 2<sup>ème</sup> Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique », comme suit :

Membres représentants élus	
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Jacques LOURY
Madame Catherine BERTET	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Fabrice BON	Monsieur Jean-Michel BRIÉ
Monsieur Daniel CHETTA	Monsieur Éric MOUREY
Monsieur Sylvain FERREUX	Monsieur Jean PATOUILLET
Madame Sophie GAUDILLAT	Madame Rachelle PETIT
Monsieur Olivier GAUTHRON	Monsieur Étienne PITON
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Philippe REVENU
Madame Maryline GRANDIOWSKY	Madame Julie VAN TROOSTENBERGHE
Monsieur Dominique JANIN	

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

[Modification n°02/2024 de la composition de la 3<sup>ème</sup> Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Afin de donner suite à une modification de la composition du conseil municipal de la commune de LONGCHAMP, il convient de désigner un nouveau membre pour remplacer Monsieur Denis KIENE, membre de la 3<sup>ème</sup> Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration ».

Par délibération n°2024-31 en date du 08 juillet 2024, le Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP, propose son remplacement par Madame Rachelle PETIT, conseillère communautaire.

Cette démarche est réalisée en application de l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire en vigueur,

Considérant qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/05 en date du 28 août 2020, n°15/07/2021/06 en date du 15 juillet 2021, n°16/06/2022/04B en date du 16 juin 2022 et n°18/07/2024/06 en date du 18 juillet 2024, la 3<sup>ème</sup> Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration » est constituée comme suit :

Membres représentants élus	
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Madame Claire JACOTOT
Monsieur Sébastien BONNOT	Monsieur Denis KIENE
Monsieur Jean-Pierre COFFIN	Monsieur Pascal MARTEAU
Madame Sylvie CHASTRUSSE	Madame Evelyne MONNOT
Madame Rolande CHRETIEN	Monsieur Jérôme POCHERON
Madame Jacqueline DALLA TORRE	Monsieur Daniel RIANDET
Madame Françoise GAUTHEROT	Monsieur Jérôme THEVENEAU
Madame Maryline GRANDIOWSKY	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 23 voix POUR,
- 01 ABSTENTION,
- DÉSIGNE, au scrutin secret, Madame Rachelle PETIT, conseillère communautaire de la commune de LONGCHAMP, comme membre de la 3<sup>ème</sup> Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »,
- PRÉCISE la nouvelle composition de la 3<sup>ème</sup> Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration », comme suit :

Membres représentants élus	
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Madame Claire JACOTOT
Monsieur Sébastien BONNOT	Monsieur Pascal MARTEAU
Monsieur Jean-Pierre COFFIN	Madame Evelyne MONNOT
Madame Sylvie CHASTRUSSE	Madame Rachelle PETIT
Madame Rolande CHRETIEN	Monsieur Jérôme POCHERON
Madame Jacqueline DALLA TORRE	Monsieur Daniel RIANDET
Madame Françoise GAUTHEROT	Monsieur Jérôme THEVENEAU
Madame Maryline GRANDIOWSKY	

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

[Modification n°02/2024 de la composition de la 4<sup>ème</sup> Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Afin de donner suite à une modification de la composition du conseil municipal de la commune de LONGCHAMP, il convient de désigner un nouveau membre pour remplacer Madame Monique PINGET au sein de la 4<sup>ème</sup> Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique ».

Par délibération n° 2024-31 en date du 08 juillet 2024, le Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP propose son remplacement par Madame Hélène HARTER, conseillère municipale.

Cette démarche est réalisée en application de l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire en vigueur.

Considérant qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/06 en date du 28 août 2020, n°15/07/2021/07 en date du 15 juillet 2021, n°16/06/2022/05B en date du 16 juin 2022 et n°18/07/2024/07 en date du 18 juillet 2024, la 4<sup>ème</sup> Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique » est constituée comme suit :

Membres représentants élus	
Madame Nathalie ANDREOLETTI	Monsieur Martial PARIZOT
Madame Bernadette BERGER	Madame Monique PINGET
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Étienne PITON
Monsieur Thierry CABIJOS	Madame Laurence SCHERRER
Madame Marie-Paule FONTAINE	Monsieur Bernard SOUBEYRAND
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Jérôme THEVENEAU
Madame Claire JACOTOT	Madame Marie-Jo TROUSSEL
Monsieur Maurice LEHOUX	Monsieur Claude VERDREAU
Monsieur Emmanuel ORFAO	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE, au scrutin secret, Madame Hélène HARTER, conseillère municipale de LONGCHAMP, comme membre de la 4<sup>ème</sup> Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »,
- PRÉCISE la nouvelle composition de la 4<sup>ème</sup> Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique », comme suit :

Membres représentants élus	
Madame Nathalie ANDREOLETTI	Monsieur Emmanuel ORFAO
Madame Bernadette BERGER	Monsieur Martial PARIZOT
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Étienne PITON
Monsieur Thierry CABIJOS	Madame Laurence SCHERRER
Madame Marie-Paule FONTAINE	Monsieur Bernard SOUBEYRAND
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Jérôme THEVENEAU
Madame Hélène HARTER	Madame Marie-Jo TROUSSEL
Madame Claire JACOTOT	Monsieur Claude VERDREAU
Monsieur Maurice LEHOUX	

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

[Modification n°01/2024 de la composition de la 5<sup>ème</sup> Commission « Emploi, Action Sociale, Autonomie »](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Afin de donner suite à une modification de la composition du conseil municipal de la commune de LONGCHAMP, il convient de désigner un nouveau membre pour remplacer Madame Marie-Noëlle MARION au sein de la 5<sup>ème</sup> Commission « Emploi, Action Sociale, Autonomie ».

Par délibération n° 2024-31 en date du 08 juillet 2024, le Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP propose son remplacement par Madame Corinne DUFEU, conseillère municipale.

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

■ accueil@plainedijonnaise.fr

Cette démarche est réalisée en application de l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire en vigueur.

Considérant qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/07 en date du 28 août 2020 et n°15/07/2021/07B en date du 15 juillet 2021, la 5<sup>ème</sup> Commission « Emploi, Action Sociale, Autonomie » est constituée comme suit :

Membres représentants élus	
Monsieur Jean-Paul BONY	Madame Claire JACOTOT
Madame Nathalie CONTET	Madame Anne LIMBARDET
Madame Sylvie CHASTRUSSE	Madame Marie-Noëlle MARION
Madame Carole CLAUDEL-SALOMON	Madame Evelyne MONNOT
Madame Maïté COUBAT	Madame Christelle NECCI
Madame Aurore DARCY	Monsieur Dominique PAUTET
Monsieur Sylvain FERREUX	Madame Julie VAN TROOSTENBERGHE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE, au scrutin secret, Madame Corinne DUFEU, conseillère municipale de LONGCHAMP, comme membre de la 5<sup>ème</sup> Commission « Emploi, Action Sociale, Autonomie »,
- PRÉCISE la nouvelle composition de la 5<sup>ème</sup> Commission « Emploi, Action Sociale, Autonomie », comme suit :

Membres représentants élus	
Monsieur Jean-Paul BONY	Monsieur Sylvain FERREUX
Madame Nathalie CONTET	Madame Claire JACOTOT
Madame Sylvie CHASTRUSSE	Madame Anne LIMBARDET
Madame Carole CLAUDEL-SALOMON	Madame Evelyne MONNOT
Madame Maïté COUBAT	Madame Christelle NECCI
Madame Aurore DARCY	Monsieur Dominique PAUTET
Madame Corinne DUFEU	Madame Julie VAN TROOSTENBERGHE

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

[Modification n°01/2024 de la composition de la 6<sup>ème</sup> Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse »](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Afin de donner suite à une modification de la composition des conseils municipaux des communes d'IZEURE et de LONGCHAMP, il convient de désigner de nouveaux membres pour remplacer :

- Madame Corinne PRIN – IZEURE,
- Madame Monique PINGET – LONGCHAMP,

au sein de la 6<sup>ème</sup> Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse ».

Considérant que par les délibérations mentionnées ci-dessous, les communes proposent les remplacements suivants :

- IZEURE : délibération n°07 en date du 29 mai 2024, proposant le remplacement de Madame Corinne PRIN par Monsieur Jérôme POCHERON, conseiller municipal,
- LONGCHAMP : délibération n° 2024-31 en date du 08 juillet 2024, proposant le remplacement de Madame Monique PINGET par Madame Élodie TUVACHE, conseillère municipale.

Cette démarche est réalisée en application de l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire en vigueur.

Considérant qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/08 en date du 28 août 2020, n°19/11/2020/03 en date du 19 novembre 2020 et n°15/07/2021/08 en date du 15 juillet 2021, la 6<sup>ème</sup> Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » est constituée comme suit :

Membres représentant élus	
Madame Denise ALLEMAND	Madame Brigitte GOMIOT
Madame Bernadette BERGER	Madame Anne LIMBARDET
Monsieur Jean-Paul BONY	Madame Marie-Noëlle MARION
Madame Carole CLAUDEL-SALOMON	Monsieur Paul MURANO
Madame Francine COTTIN	Monsieur Bernard NAVILLON
Madame Maïté COUBAT	Madame Monique PINGET
Madame Aurore DARCY	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Madame Nicole DESGRANGES	Madame Corinne PRIN
Madame Anaïs DUBOIS	Monsieur David REGNET
Madame Sophie GAUDILLAT	Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN
Madame Sophie GAUNAND	Madame Marielle SAVROT
Monsieur Cyril GIRARD	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE, au scrutin secret, sur la désignation de membres de la 6<sup>ème</sup> Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse », selon les propositions suivantes :
  - IZEURE : remplacement de Madame Corinne PRIN par Monsieur Jérôme POCHERON, conseiller municipal,
  - LONGCHAMP : remplacement de Madame Monique PINGET par Madame Élodie TUVACHE, conseillère municipale,
- PRÉCISE la nouvelle composition de 6<sup>ème</sup> Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse », comme suit :

Membres représentant élus	
Madame Denise ALLEMAND	Madame Brigitte GOMIOT
Madame Bernadette BERGER	Madame Anne LIMBARDET
Monsieur Jean-Paul BONY	Madame Marie-Noëlle MARION
Madame Carole CLAUDEL-SALOMON	Monsieur Paul MURANO
Madame Francine COTTIN	Monsieur Bernard NAVILLON
Madame Maïté COUBAT	Monsieur Jérôme POCHERON

Membres représentant élus	
Madame Aurore DARCY	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Madame Nicole DESGRANGES	Monsieur David REGNET
Madame Anaïs DUBOIS	Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN
Madame Sophie GAUDILLAT	Madame Marielle SAVROT
Madame Sophie GAUNAND	Madame Élodie TUVACHE
Monsieur Cyril GIRARD	

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

**Modification n°01/2024 de la composition de la 7<sup>ème</sup> Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI**

Rapporteur : P. ESPINOSA

Afin de donner suite à des modifications dans la composition du Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP, les membres du Conseil Communautaire sont informés qu'il convient de désigner un nouveau membre de la 7<sup>ème</sup> Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI » pour remplacer Monsieur Joël MILLE, conseiller municipal.

Par délibération n°2024-31 en date du 08 juillet 2024, la commune de LONGCHAMP propose son remplacement par Monsieur Ludovic JAUMARY, conseiller municipal.

Cette démarche est réalisée en application de l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire en vigueur,

Considérant qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/09 en date du 28 août 2020, n°15/07/2021/09 en date du 15 juillet 2021, n°12/07/2022/06 en date du 12 juillet 2022 et n°15/09/2022/07 en date du 15 septembre 2022, la 7<sup>ème</sup> Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI » est constituée comme suit :

Membres représentant élus	
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Martial MATHIRON
Madame Françoise BONNEFOUS	Monsieur Joël MILLE
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Didier MOUGIN
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Martial PARIZOT
Monsieur Olivier GAUTHRON	Monsieur Étienne PITON
Monsieur Sylvain HENRY	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Monsieur Alain LEFEVRE	Madame Laetitia REMONDINI
Monsieur Maurice LEHOUX	Monsieur Jean-Marc RENARD
Monsieur Jacques LOURY	Monsieur Daniel TORTEROTOT
Monsieur Pascal MARTEAU	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE au scrutin secret, Monsieur Ludovic JAUMARY, conseiller municipal de la commune de LONGCHAMP, comme membre de la 7<sup>ème</sup> Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI »,
- PRÉCISE la nouvelle composition de la 7<sup>ème</sup> Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI », comme suit :

Membres représentant élus	
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Pascal MARTEAU
Madame Françoise BONNEFOUS	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Didier MOUGIN
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Martial PARIZOT
Monsieur Olivier GAUTHRON	Monsieur Étienne PITON
Monsieur Sylvain HENRY	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Monsieur Ludovic JAUMARY	Madame Laetitia REMONDINI
Monsieur Alain LEFEVRE	Monsieur Jean-Marc RENARD
Monsieur Maurice LEHOUX	Monsieur Daniel TORTEROTOT
Monsieur Jacques LOURY	

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

## INFORMATIONS

Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : P. ESPINOSA

Pas d'information à communiquer.

Informations de la Présidence

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la mise à disposition, auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :

- Rapport d'activité 2023 SCoT du Dijonnais.
  - Toutes les informations sont disponibles également sur [https://www.scot-du-dijonnais.fr/actualites\\_et\\_documents/espace-documentaire/rapports-dactivite/](https://www.scot-du-dijonnais.fr/actualites_et_documents/espace-documentaire/rapports-dactivite/).

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme »

Rapporteur : G. BRACHOTTE

La Commission se réunira à la mi-octobre.

Un travail est mené actuellement sur la charte fluviale et sur le tourisme, ainsi que sur l'organisation de la manifestation « Plaine en fête » en 2025. Une réflexion est en cours sur une nouvelle forme, une logique pour regrouper ce qui a été analysé dans le diagnostic touristique et les possibilités d'offrir une manifestation un peu différente.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

La Commission se réunira le 24 septembre, avec à l'ordre du jour :

- Vente de 3 parcelles, pour 2 ventes, sur la ZAE « La Tille »,
- Présentation et étude du cahier des charges pour la ZAE « La Corvée aux moines » à Aiserey.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »

Rapporteur : V. CROUZIER

Les avis rendus lors de la tenue de la Commission le 10 septembre dernier, ont été présentées lors de cette séance.

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : Répartition du prélèvement entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) et ses communes membres pour l'année 2024

Il est rappelé que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un Établissement Public de Coopération Intercommunal à Fiscalité Propre (EPCI) et de ses communes membres. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Une répartition « de droit commun » est prévue à la fois pour le prélèvement et le reversement, en fonction de la richesse respective de l'EPCI et de ses communes membres.

Les éléments de la répartition de droit commun ont été transmis par la Préfecture début septembre 2024 pour la CCPD et ses communes membres, contributeurs au FPIC.

Considérant la possibilité de déroger à la répartition de droit commun du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) une délibération a été votée le 21 septembre 2023 en appliquant la méthode dérogatoire dite « libre » avec une prise en charge par notre collectivité de 20% de la part due par chaque commune.

Considérant que la Loi De Finances (LDF) 2024 prévoit la pluri annualité des délibérations 2023 si les conditions votées ne changent pas, le tableau ci-dessous indique les montants du FPIC 2024 qui seront prélevés :

FPIC 2024		
Communes	Montant prélevé de droit commun (€)	Montant prélevé dérogatoire (€)
AISEREY	2 400	1 920
BEIRE-LE-FORT	425	340
BESSEY-LES-CÎTEAUX	1 016	813
CESSEY-SUR-TILLE	923	738
CHAMBEIRE	441	353
COLLONGES-ET-PREMIÈRES	1 550	1 240
ÉCHIGEY	460	368
FAUVERNEY	1 785	1 428
GENLIS	11 381	9 104
IZEURE	1 245	996
IZIER	1 132	906
LABERGEMENT-FOIGNEY	578	462
LONGCHAMP	1 718	1 374
LONGEAULT-PLUVAULT	1 938	1 550
LONGECOURT-EN-PLAINE	1 802	1 442
MARLIENS	765	612
PLUVET	569	455
ROUVRES-EN-PLAINE	2 002	1 602
TART-LE-BAS	357	286
TART	2 112	1 690
THOREY-EN-PLAINE	1 589	1 271
VARANGES	1 077	862
<i>PART FPIC DES COMMUNES</i>	<i>37 265</i>	<i>29 812</i>
<i>PART FPIC CCPD</i>	<i>27 964</i>	<i>35 417</i>
<i>Total FPIC 2024 ensemble intercommunal</i>	<i>65 229</i>	<i>65 229</i>

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise prend à sa charge le montant de 7 453,00 € (Sept mille quatre cent cinquante-trois euros).

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03.80.37.70.12  
accueil@plainedijonnaise.fr

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »

Rapporteur : V. DANCOURT

Lors de la réunion de la Commission le 16 septembre, ont évoqués les ponts suivants :

- Plan de Mobilité Simplifié, présenté lors de cette séance,
- Renouvellement en cours du marché Transport à la Demande, mutualisé avec la Communauté de Communes Norge et Tille.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Emploi, Action sociale, Autonomie »

Rapporteuse : N. SEGUIN

La date de la prochaine réunion de la Commission sera programmée en novembre prochain.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »

Rapporteuse : P. ESPINOSA

En l'absence de Madame Zineb HEMAIRIA, la réunion s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, pour étude et validation à l'unanimité du PEDT, présenté lors de cette séance plénière.

Les échanges ont également porté sur la nécessité de travaux dans certains locaux pour le périscolaire, notamment dans les locaux de l'école Jules Ferry, en lien avec la commune de Genlis, ainsi que pour les locaux sur les communes de Longchamp et de Tart.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI »

Rapporteur : G. MORELLE

Pas d'information à communiquer, en l'absence de Monsieur Guy MORELLE.

# COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or Le Département (ICO)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Pas d'information à communiquer.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale Bourgogne - Franche-Comté (AER BFC)

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

L'assemblée spéciale se réunira le 30 septembre 2024. À l'ordre du jour :

- Élection pour la vice-présidence de l'assemblée spéciale,
- Synthèse du Conseil d'administration des mois de mai et juin derniers,
- État d'avancement de l'action 2024,
- État d'avancement de l'intégration de nouvelles collectivités dans l'actionnariat,
- Intervention de la Banque des Territoires – Monsieur Matthieu AUFFROT, directeur,
- Préconisations pour le conseil d'administration du 30 septembre 2024.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

Rapporteur : V. CROUZIER

Pas d'information à communiquer.

Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle. (ARNia) et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : V. CROUZIER

Des élections complémentaires sont lancées au Conseil d'Administration, notamment au collège 4 représentant les Communautés de Communes de Bourgogne-Franche-Comté. Il a été demandé à Monsieur Vincent CROUZIER de poser sa candidature. Étant le seul candidat, il siègera certainement au Conseil d'Administration.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais

Rapporteur : V. DANCOURT

Pas d'information à communiquer.

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

■ accueil@plainedijonnaise.fr

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS  
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : V. DANCOURT

Monsieur Vincent DANCOURT est désigné pour la Communauté de Communes comme interlocuteur dans le cadre des travaux de la construction d'un plan d'investissement pluriannuel au sein de l'EPFL.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)

Rapporteur : G. MORELLE

Pas d'information à communiquer, en l'absence de Monsieur Guy MORELLE.

Compte-rendu de la représentation au sein des Syndicats de rivières

Rapporteur : G. MORELLE

Pas d'information à communiquer, en l'absence de Monsieur Guy MORELLE.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

La prochaine CLE se déroulera le 07 octobre à 14h00 dans les locaux du SICECO.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : J-E. ROLLIN

Pas d'information à communiquer, en l'absence de Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS

Rapporteuse : C. CLAUDEL-SALOMON

Pas d'information à communiquer.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

Monsieur Daniel CHETTA souhaite revenir sur l'intervention faite lors de la dernière séance de la Conférence des Maires début septembre 2024, à laquelle il était absent. Lorsque des problèmes surviennent avec le SMICTOM, ils s'adressent directement au SMICTOM et non pas en réunion de la Communauté de Communes. Les problèmes se règlent très bien aussi. Il souhaite fortement que dorénavant, lorsqu'il y a des questions ou des problèmes avec le SMICTOM, elles lui soient adressées directement. Il y répondra, il est à disposition pour toute démarche. Cela évitera de faire couler de l'encre, de donner du grain à moudre aux journalistes. Réponse a été faite, il n'y a pas d'ambiguïté.

Pour information : sur les 26 communes, concernant les marches-arrières, le SMICTOM ne recense que 3 communes pour lesquelles il subsiste des points stratégiques, pas faciles à régler, mais qui le seront prochainement. Il félicite toutes les autres communes, qui ont apporté leur aide dans cette démarche, qui ont été faites en concertation.

Monsieur Gilles BRACHOTTE intervient pour remercier Monsieur Daniel CHETTA de leur échange. Il avait évoqué qu'il n'avait pas reçu le courrier envoyé aux communes. Monsieur Daniel CHETTA, avec son honnêteté intellectuelle, a confirmé que la commune de Thorey-en-Plaine n'avait pas été intégrée dans la liste.

Monsieur Daniel CHETTA déclare que l'incident est clos pour sa part.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

## QUESTIONS DIVERSES

### Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question, la séance est levée à 19h40.

Secrétariat de séance

Vincent CROUZIER  
Vice-président délégué aux Finances, aux  
Personnels, aux Moyens Informatiques et à la  
Modernisation de l'Administration  
Maire de COLLONGES-ET-PREMIÈRES



Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de Communes  
de la Plaine Dijonnaise  
Maire d'IZIER

